



Le 13 décembre 2018

## Compte rendu des élu.e.s UNSA-UPCASSE de la CAP des AAE du MTES/MCT

### CAP du 26 et 27 novembre 2018

Déclaration préliminaire de l'UNSA UPCASSE

[http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/cap\\_mobilite\\_26-11-2018\\_declaration\\_liminaire\\_unsa-upcasse\\_cle527d39.pdf](http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/cap_mobilite_26-11-2018_declaration_liminaire_unsa-upcasse_cle527d39.pdf)

Robert Baylocq a annoncé en séance qu'il participait à sa dernière CAP.

Robert a été élu CAP depuis 2007 et a représenté tous les attaché.e.s durant 11 ans.

Toujours présent en CAP, Robert a su défendre, tout au long de son mandat, avec vigueur et conviction, les dossiers des agents, n'hésitant pas certaines fois à faire remonter certaines choses à la surface et à hausser le ton en face de l'administration lorsqu'il fallait la mettre en face de ses contradictions et de ses responsabilités. Il savait porter en CAP toutes les préoccupations exprimées par les attachés en les assortissant de solutions pragmatiques et précises.

Il a décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections CAP pour laisser la place à une génération nouvelle d'élu.e.s. Mais il restera actif au sein de la permanence UNSA-UPCASSE et servira de point d'appui à l'équipe nouvelle d'élu.e.s UNSA-UPCASSE.

Les élu.e.s UNSA-UPCASSE de la CAP rendent hommage à son travail et tiennent à le remercier particulièrement pour son investissement dans son mandat d'élu.

---

### Cycle de Mobilité 03/2019

On a encore constaté ce que l'on savait déjà, mais qui apparaît de manière de plus en plus criante au fil des années : **la tension sur les mobilités ne connaît pas de répit**, il y a de moins en moins de postes vacants et de plus en plus de poste susceptible d'être vacants. Les mobilités se sont complexifiées avec la baisse d'offres de postes et l'augmentation du nombre de postes susceptibles d'être vacants créant un jeu de chaises musicales. Le CIGEM n'a pas permis non plus de faciliter les choses en créant des freins au lieu de leviers à la mobilité. On verra même ci-dessous que les entrées de candidats CIGEM sur des postes MTS/MCT peut compliquer la situation de certains collègues. Le rôle des élu.e.s en CAP est de veiller pour l'essentiel à l'approche humaine dans la GRH en ce qui concerne la gestion des demandes de mobilités. On voit bien que la présence des élu.e.s en CAP mobilité démontre toute sa pertinence en tant que lieu d'échange, d'information, et de dialogue social utile. Ce n'est pas, comme le prévoit le gouvernement, en vidant les CAP de leur substance que l'on permettra l'écoute et le dialogue sur les dossiers des agents. Nous avons attiré l'attention de l'UNSA FP sur ce sujet essentiel et nous pensons que le gouvernement, qui pouvait passer outre à nos revendications, sera plus enclin à écouter les propositions des OS dans le climat social actuel. Nous espérons donc que l'UNSA FP saura, sur ce point, faire entendre raison à la DGAFP.

Cette CAP a aussi marqué **une rupture totale** dans la gestion des flux de mobilité où l'administration a acté le principe de retenir des candidatures externes ( 30 accueils CIGEM ) contre des agents classés en interne de nos ministères. Priorité ne sera donc plus donnée aux candidatures internes sur des candidatures externes.

Les élu.e.s UNSA-UPCASSE ont dénoncé cette dérive totale à partir du moment où cette règle de non priorité ne s'applique pas dans les autres ministères.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la DRH de connaître les **données ministérielles et aussi interministérielles** en matière de flux CIGeM et revendiqué le respect d'un **principe de réciprocité** en matière de flux CIGeM, c'est-à-dire un juste équilibre des flux entre les départements ministériels.

Cette nouvelle manière de gérer les mobilités imposées sans concertation par l'administration crée des victimes parmi nos collègues : nous avons dénombré deux agents qui ne pourront pas obtenir leur mobilité parce qu'ils ont été classés derrière des candidats externes. Pour ces 2 dossiers, nous avons exigé un suivi serré de réciprocité avec le MAA et le MI, qui sont sur le podium des AAE dont les « compteurs Cigem » ont été levés .

Nous avons exprimé notre désaccord et interrogé en séance la présidente pour savoir pour quelles raisons le Ministère se trouve contraint à pourvoir en catastrophe des postes en urgence : n'est-ce pas un signe manifeste d'absence de GPEC et singulièrement des effectifs nos Ministères ? Pas de réponse de la Présidente, mais il est vrai que cette mission essentielle relève d'une autre sous-direction de la DRH ( RM ).

Malgré nos interventions solennelles et notre demande de mise au vote d'un dossier, l'administration a confirmé les classements opérés par les chefs de service et a donc refusé la mobilité d'AAE du MTES/MCT.

Dans ce contexte, nous avons demandé comment allaient être gérées les concrétisations issues des examens professionnels et du concours interne (plan de requalification). Si les lauréats ne peuvent pas concrétiser faute d'obtenir une mobilité, nous avons demandé qu'ils soient nommés sur le grade. Pas de réponse de la Présidente mais qui n'a donc pas décliné notre revendication.

A noter que pour un agent issu de la LA 2017 qui n'a pu concrétiser sa promotion malgré des demandes de mobilité y compris géographique, l'UNSA-UPCASSE a clairement revendiqué sa nomination sur le grade. Ce sujet est soumis à la décision du DRH (non rendue au jour de la rédaction de ce CR).

Nous avons aussi évoqué la nécessité de trouver des postes en interministerialité dans le cadre du CIGEM, en faisant jouer la réciprocité, dans les zones hypertendues en grande concurrence, pour trouver des solutions aux collègues qui ont besoin d'une mobilité pour concrétiser leur promotion ou résoudre des problématiques familiales.

Tous ces éléments nous ont amené à formaliser un courrier à l'attention de M.CLÉMENT, DRH : [courrier sn upcasse pour drh mobilites et bilan cigem 2018 12 03](#)

Nous pensons que faire le plein des effectifs peut être une bonne chose, mais que cela ne doit pas se faire au détriment des agents du MTES/MCT !

**Pour terminer sur les mobilités du cycle 03/2019, nous jugeons utile de vous communiquer quelques chiffres :**

172 attachés vont muter pour 2244 postes publiés : 13 postes publiés aboutissent à une mutation en moyenne.

- **2.244 postes** avaient été publiés, dont 546 en postes vacants, donc a contrario il y avait 1.698 postes sus.vac.

Ainsi, les postes susceptibles d'être vacants représentaient **76%** des postes proposés.

- **1.455 candidats** à la mobilité, tous corps confondus, qui ont déposé en tout **2.634 demandes** de mobilité (certains candidats indiquant plusieurs postes sur le PM104).

- **1.045 postes** n'ont recueillis aucune candidature, et à l'issue de l'exercice, nous avons identifié **197 postes** qui étaient vacants à l'origine et qui restent vacants.

- **19 détachements entrants** (= 8 FPT, 6 Educ. Nat., 2 Santé, 1 Agri, 1 Finances, 1 Fonction Pub. Etrangère).

- **172 attachés vont muter** et **28 avis** favorables pour une mutation sont **conditionnés** (condition essentiellement liée à une confirmation de la vacance réelle de poste, parfois à une mise à l'étude), soit 200 mobilités d'AAE seulement.

- **135 AEE** qui ont présenté une demande de mobilité n'auront pas de mobilité.

- Au total, cela signifie qu'il y aurait eu  $172 + 28 + 135 = 335$  **candidatures d'AAE**.

**Sur la question des mobilités CIGeM, nous avons relevé les chiffres suivants :**

- **30 accueils CIGeM** (= 9 Mi Agri, 7 Intérieur, 4 Santé, 3 Economie, 3 services Premier Ministre, 1 Educ. Nat., 1 EP, 1 Justice, 1 indéterminé)

**Les 30 accueils CIGeM** pour ce cycle de mobilité représente 17% des mobilités qui ont reçu un avis favorable non conditionné (172 en tout).

**Autres remarques concernant ces levées de compteurs «externes» :**

Il y a eu 30 dossiers de mobilité concernant des candidats externes au MTES

30 accueils CIGeM = 9 Mi Agri, 8 Intérieur, 4 Santé, 2 Economie, 3 services Premier Mi, 1 Educ. Nat., 1 EP, 1 Justice, 1 indéterminé)

- 14 CIGEM ont été accueillis car ils ont été les seuls à candidater, dont un sur une ville attractive ( poste VNF à Toulouse )

- 6 CIGEM concernent des villes attractives : 2 dossiers situés à Toulouse , 2 à Montpellier , 1 à Lyon et 1 à Rennes

- 5 dossiers concernent des "régulations " dont ceux d'agents issus de nos ministères qui ont fait une mobilité Hors Ministère et qui y reviennent.

---

---

## AAHC ET CAEDAD

Pour certains APE ont déjà fait mobilité sur postes exposés, nous avons réitéré notre demande de les nommer CAEDAD au 1/01/2018 et d'augmenter le nombre d'emplois pour corriger l'écart avec la filière technique, car les 152 EF actuels ne sont pas suffisants, il en faudrait pratiquement le double!

Nous avons demandé que la note gestion des CAEDAD ( dont le projet ne nous a pas encore été transmis alors que nous y travaillons depuis plus d'un an avec la DRH) soit en adéquation avec les modalités de nomination des ingénieurs. Il s'agit bien d'une question d'équité de traitement sur la nomination des CAE avec les corps techniques, y compris pour le passage en CAP des dossiers.

L'UNSA-UPCASSE [a relancé la DRH sur ce dossier](#) qui n'avance pas suffisamment vite !

Nous sommes toujours dans l'attente de la sortie de l'arrêté du MTES modifiant les fonctions grafables, maintes fois annoncé mais toujours pas en vue ...L'administration a précisé que cela ne serait pas bloquant pour les agents retenus au TA 2018 et 2019 fixé en septembre dernier puisque plusieurs dossiers ont déjà été traités par DRH/GAP ( cf ci-dessous)

---

---

### Point de suivi sur le traitement des actes de gestion

C'est un sujet que nos permanents suivent particulièrement, nombreux étant les collègues à les interroger. Déplorant les retards pris dans la production des arrêtés et l'absence de réponse de l'administration, les élu.e.s UNSA-UPCASSE ont obtenu qu'un point précis soit réalisé en CAP, chaque fois que nécessaire , en présence d'un représentant de la sous-direction en charge de la paye dossier. La Sous-directrice du service, Mme Payan, nous a communiqué les éléments suivants concernant :

#### **Les actes de gestion 2017 :**

TA AHC 2017+ ES : tous les arrêtés ont été pris.

TA AAE 2017 : 26/36 arrêtés ont été pris.

Déprécarisation 2017 : sur 15 propositions de reclassement transmises, 10 ont été acceptées.

#### **Actes de gestion 2018**

TA AHC 2018 : 26/ 27 arrêtés pris.

ES 2018 : tous les arrêtés ont été pris.

IMPORTANT : l'UNSA-UPCASSE rappelle aux agents qui recevront leur arrêté de s'assurer que leur BRH a bien demandé à DRH/GAP la révision forfaitaire de leur IFSE ( majoration prévue par la note de gestion applicable ).

Exa pro AAE : 46 arrêtés sur les 60 ont été pris.

TA APAE 2018 : 24 arrêtés pris sur les 32.

LA 2018 : 11 sur 18 arrêtés pris.

Déprécarisation 2018 : 16 agents pour lesquels les dossiers de titularisation sont engagés.

Plus globalement, on constate que la situation s'améliore doucement. Peut-être que notre insistance y est pour quelque chose. Mais le circuit de traitement des dossiers devrait, à notre avis, être simplifié entre le service qui produit les arrêtés ( changement d'échelon ou de grade ) et le service

qui les traduit en paye, notamment pour la gestion de la NBI et de l'IFSE Cela éviterait inutilement bien des soucis aux attachés.es !

---

**Résultats mobilité cycle 2019/03 - titularisation travailleurs handicapés – titularisation dans le cadre de la déprécarisation – Refus de congé de formation - demande de détachement dans le corps des attachés – demande d'intégration dans le corps des AAE- Réorganisation de services.**

Nous vous renvoyons aux résultats consultables sur notre site :

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/cycle-de-mobilite-2019-03-les-resultats-de-la-cap-a2213.html>

Pour contacter les permanents UNSA-UPCASSE :

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/la-permanence-nous-contacter-r117.html>

et les nouveaux élus CAP :

<http://extranet.unsa-upcasse.developpement-durable.gouv.fr/vos-elu-e-s-cap-r116.html>